

USAGE CONCURRENTIEL ET GESTION DES EAUX DE LA MARE DE DAN-DOUTCHI DANS LA COMMUNE RURALE DE BAGAROUA AU NIGER

Yahaya TANKO ISSA

Université Abdou Moumouni (Niger)

E-mail : ytankoissa@gmail.com

Mahamadou Sani MOUSSA

Université Djibo Hamani (Niger)

Boureima AMADOU

Université Abdou Moumouni (Niger)

Soumission : 19/04/2025

Acceptation : 05/06/2025

Résumé : Cet article analyse les usages et les modes de gestion de la mare de Dan Doutchi et ses ressources dans un contexte de diversité d'acteurs et de rareté des ressources. Mare aux ressources multiples usages, allant des producteurs à la base aux sphères décisionnelles, s'inter-mêlent des enjeux et défis de l'exploitation qui mettent face à face des acteurs aux préoccupations le plus souvent divergentes. A cet effet, l'objectif de l'étude est d'appréhender, dans une dynamique de communalisation, les questions d'usages, la gestion locale des ressources, le rôle et les jeux des acteurs autour de ladite mare.

La méthodologie utilisée concerne l'approche mixte portant sur la collecte des données qualitatives et quantitatives aux moyens d'outils d'entretien et questionnaire auprès des acteurs et l'observation du terrain,

Il ressort de l'analyse que la mare de Dan Doutchi, regorge des ressources naturelles variées qui font l'objet de convoitise et de compétition entre acteurs aux intérêts divergents et souvent conflictuels. Les limites d'un système caporaliste et de contrôle systématique de la mare auxquels se livrent certains acteurs (les agriculteurs notamment), à travers des enjeux multiples dans le contrôle des ressources, mettent en péril l'exploitation rationnelle et conservatoire d'un milieu aux ressources partagées. En conséquence, dans le système de communalisation, le souci de conservation, la complémentarité

entre corps de métiers etc., les organisations des acteurs ont pu redéfinir les règles de gestion et les modes d'exploitation. Dans ce contexte ces enjeux nouveaux plaident aujourd'hui pour un cadre fédérateur de gestion. Car les acteurs se sont organisés et fédérés au sein des cadres associatifs sous le regard bienveillant des responsables communaux pour impulser la dynamique de gestion locale des ressources partagées. A cet effet, un arsenal des règles et principes, auxquels sont tenus les opérateurs ruraux dans la commune de Bagaroua ; des mesures désormais à même d'aider à réduire les risques de litiges, des conflits entre acteurs autour de l'accès et de l'exploitation des ressources en partage de la mare de Dan Doutchi.

Mots-clés : Ressources partagées, acteurs, gestion, association, mare, Niger.

Abstract: This manuscript analyzes the use and management methods of the Dan-Doutchi pond and its resources within a context of diverse stakeholders and resource scarcity. Pond, with its multiple resources and uses, brings together actors ranging from grassroots producers to decision-making bodies, creating overlapping challenges and stakes. These lead to competing and often divergent interests among stakeholders. This study aims to understand, within the framework of decentralization, the issues related to usage, local resource management, and the roles and interactions of the various actors involved in the pond's governance.

The adopted methodology is a mixed, involving the collection of both qualitative and quantitative data through interviews, questionnaires directed at stakeholders, and field observations.

The analysis reveals that the Dan-Doutchi pond harbors diverse natural resources, which are subject to competition and rivalry among actors with conflicting interests. The limitations of a corporatist and systematically controlled management system—especially driven by certain actors such as farmers—threaten the sustainable and rational exploitation of a shared-resource environment. As a result, within the decentralized governance system, concerns about conservation and complementarity among different occupational groups have led

to a redefinition of management rules and exploitation practices. In this context, new challenges call for a unifying framework for governance. Actors have thus organized and federated within associative frameworks, under the supportive supervision of local authorities, to foster the local management of shared resources. Accordingly, a set of rules and principles has been established, which rural stakeholders in the commune of Bagaroua are now required to follow – measures designed to help reduce the risks of disputes and conflicts over access to and exploitation of the Dan-Doutchi pond's shared resources.

Keywords: Shared resources, stakeholders, management, association, pond, Niger.

Introduction

La question de l'accès, de l'exploitation et du contrôle des ressources naturelles dans les régions sahéliennes en proie à de sécheresses récurrentes ainsi qu'à une désertification croissante, constitue une problématique majeure (K. Togola et D. Ba 2021, p62). Ces régions disposent de ressources dont leur exploitation crée excellent un espace de solidarité dans la construction globale d'un système d'échanges (AGF, 2002). Néanmoins ces régions subissent une appropriation au profit de quelques groupes d'acteurs. Cette imbrication des appropriations et des acteurs provoque fréquemment des conflits (Y. Tall et *al.*, 2017, p261) car la compétition entre acteurs divers donne très souvent à l'appropriation et même la caporalisation des ressources ; ce qui crée des conflits entre exploitants aux logiques et intérêts différents. Des conflits qui fragilisent la paix et la cohésion sociale, freinent aujourd'hui la productivité économique des ruraux et le développement local.

Le Niger, pays sahélien, a une économie dominée par le secteur primaire (agriculture et élevage) qui emploie plus de 80% de la population active. Cette population exploite diverses ressources naturelles (forestière, halieutique, faunique, etc.) pour subvenir à ses besoins (M. Zakarya Idi 2022, p. 10). Outre

les activités agricoles sous pluie, le pays dispose des zones humides qui renferment des systèmes agro-sylvo-pastoraux importants et qui jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité et le maintien de l'équilibre des écosystèmes (A. Mahaman Moustapha *et al.* 2015, p1665). La mise en valeur de ces ressources est considérée comme un des facteurs clés de la lutte contre la pauvreté et du développement social (Ibrahim Mamadou *et al.* 2022, p. 27). Mais par exploitation, ces zones humides subissent aujourd'hui d'énormes convoitises entre acteurs à intérêts souvent divergents et souvent conflictuels. La dynamique exercée autour de ces ressources est la conséquence des diverses activités économiques qui se développent simultanément (D. Haiwang *et al.* 2022, p. 312) et qui débouche sur des situations d'accaparement de certains groupes d'acteurs.

Pour éviter le déséquilibre d'accès et atténuer l'ampleur de conflits, des mécanismes de régulation ont demeuré importantes. A cet effet avec l'avènement de la décentralisation, est promu un système de participation permettant une implication de tous les acteurs dans la gestion de leur milieu. En matière de gestion des ressources naturelles, l'éclosion et la prolifération des associations et organisations locales ont poursuivi la problématique de la décentralisation notamment à partir du processus de transfert de compétences et des ressources de l'Etat aux collectivités qui s'est enclenché à partir de 2018 (M. S. Moussa *et al.*, 2021, p. 219). A ce titre s'est lancé des débats sur la gestion participative dans un cadre décentralisé qui met en avant la « conservation » des ressources naturelles tout en créant un espace solidaire où les acteurs d'un secteur donné acceptent que tous les usagers puissent profiter de cette ressource. C'est dans cette lancée que s'est inscrite la présente étude.

Problématique

La gestion, dans un contexte de rareté, des ressources naturelles autour desquelles interagissent divers groupes d'acteurs à intérêts divergents reste une problématique fondamentale. Les acteurs dans leur lutte de contrôle de l'espace-ressources chacun essaie de coloniser les potentialités qu'il partage avec d'autres acteurs en y pratiquant leurs activités. Ces acteurs côtoient d'innombrables obstacles et défis liés à l'accès et l'exploitation des ressources en partage. Dans ce contexte les ressources mettent en compétition dans l'exploitation des groupes hétérogènes, d'origines diverses et aux intérêts divergents.

Étant donné que les acteurs sont hétérogènes et les intérêts sont divergents, le respect de règles et textes est souvent problématique. La présente étude tente d'appréhender les questions d'usages, la gestion locale des ressources, le rôle et les jeux des acteurs dans la dynamique de communalisation autour de la mare de Dan Doutchi. Ainsi, la question de recherche est de savoir en quoi ont-elles d'enjeux pour les groupes d'acteurs et quelles stratégies d'usages et de gestion des conflits permettent d'améliorer et d'assurer la durabilité de ces ressources autour de la mare de Dan Doutchi ? L'étude est partie sur l'hypothèse selon laquelle, avec l'émergence des acteurs, aux intérêts souvent divergents créent des enjeux nouveaux et cristallisent les conflits dans l'exploitation de la mare de Dan Doutchi et que la gouvernance locale est perçue comme modèle dans la prévention des conflits et une gestion participative et durable des ressources naturelles.

1. Présentation de la zone d'étude

La mare de Dan-Doutchi est située dans le département de Bagaroua. Elle est partagée entre huit (8) villages riverains (Ambagoura, Jiga, Marake, Dinkim, Kabima, Dan Doutchi,

Tchela et Tawaye) qui l'exploitent. La dynamique d'exploitation des ressources faisait de la mare un espace initialement favorable à toute activité, grâce à la disponibilité de l'eau et de certaines ressources. Mais, le bassin versant de la mare est progressivement colonisé par l'installation des villages. Ces nouveaux occupants pratiquent les cultures de contre saison, l'élevage et la pêche. Ces activités post hivernale sont passées de l'usage de l'eau de la mare au creusage et fonçage des puits pour renforcer la disponibilité en eau en période d'été. Les principales spéculations pour la culture de contre saison sont : le niébé, le maïs, la dolique, la patate douce l'oignon, la courge, la pastèque, la pomme de terre, le melon etc.

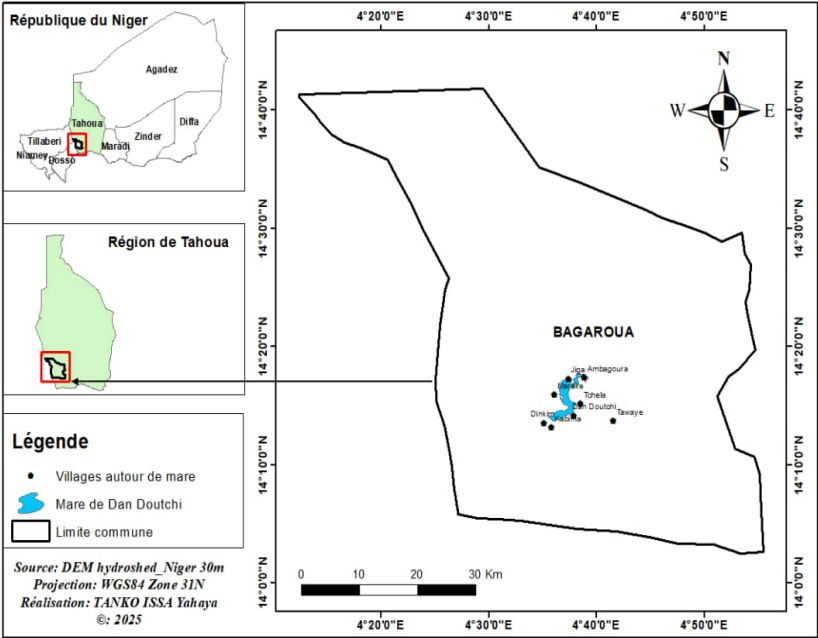


Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Bagaroua

1. Approche méthodologique

Cette étude concerne la zone de la mare de Dan-Doutchi et son hinterland. S'appuyant sur l'approche socio-anthropologique, la démarche méthodologique utilisée a consisté à collecter des données (qualitatives et quantitatives) auprès des producteurs, des responsables en charge de la gestion de la mare¹, des autorités administratives et coutumières et des services techniques déconcentrés au niveau communal et départemental. Cela a nécessité l'identification des acteurs et les corps de métier majeurs, les enjeux et jeux des acteurs dans l'accès et le contrôle de la mare, les modes de gestion de la mare et ses ressources, la typologie des conflits ainsi que les mécanismes de gestion de ceux-ci. Dans cette démarche, nous avons privilégié l'échantillonnage aléatoire, ce qui a permis de constituer, après saturation, un échantillon de 200 individus dont 100 maraîchers, 40 éleveurs et 60 pêcheurs.

Ce choix non uniforme des acteurs à enquêter est guidé par plusieurs facteurs. En effet du fait que la commune en général et particulièrement le terroir de Dan Douthi est à vocation agricole et que la majorité des pêcheurs sont en même temps des agriculteurs, le plus grand nombre des enquêteurs sont des acteurs agricoles. Les pêcheurs arrivent en deuxième position, cela permettra d'avoir le maximum des informations et des données sur la mare et ses ressources. En fin la collecte des données des éleveurs a permis d'avoir plus d'informations sur les conflits. Le recours à l'observation des faits et pratiques a permis de constater les activités autour de la mare en temps réel et de confirmer ou infirmer les réponses reçues.

¹ Il s'agit des structeurs paysannes des acteurs exploitant de la mare, que sont les associations des agriculteurs, les associations des éleveurs et les coopératives de pêcheurs.

2. Résultat discussion

La mare de Dan-Doutchi regorge d'une richesse écologique importante. Son exploitation donne lieu à un important réseau d'interaction entre usagers. Puisque l'eau et la terre constituent l'essence de la vie en milieu rural, quels sont alors les différentes activités exercées autour de cette mare et les défis ? Quels sont les rôles, enjeux et jeux des acteurs dans l'exploitation ? En quoi la communalisation apport-elle un impact dans une conservation participative et décentralisée de ladite mare ?

2.1. Diversité d'acteurs et d'usages autour de la mare

L'exploitation des ressources de la mare de Dan Doutchi suscite, de plus en plus, une compétition inédite entre plusieurs acteurs aux intérêts divergents. Dans cette étude, plusieurs catégories d'acteurs exerçant différentes activités et usages sont identifiés il s'agit de : l'agriculture qui est la principale activité exercée par les ménages qui exploitent les ressources de la mare de Dan-Doutchi. En effet, 80% des acteurs pratiquent cette activité toute l'année : en cultures pluviales et en cultures de contre saison ou irriguées, conférant en effet, un cadre exceptionnel de productivité agricole aux villages riverains. Les cultures pluviales concernent le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide, le voandzou, le sésame et l'oseille. Elles se pratiquent sur les plateaux sableux, les vallées, les bas-fonds et les plaines dunaires. Quant aux cultures de contre saison, irriguées, elles sont pratiquées uniquement dans les bas-fonds de la mare et sont composées de manioc, dolique, haricot, patate douce, oignons, moringa, courges, pastèques, maïs, tomate, choux, piments, concombre, canne à sucre, etc.

Dans l'univers de la mare de Dan-Doutchi, parmi les acteurs de la production majeure figurent les éleveurs et les pêcheurs. L'élevage est la deuxième activité occupant une place

prépondérante dans l'exploitation des ressources que regorge la mare et dans l'économie des ménages. Rappelons que le pastoralisme constitue un pôle important de l'économie nigérienne, avec 20% de la population qui la pratique de façon exclusive (MRA, 2001, cités par M. S. Moussa et *al.*, 2020, p. 157). En saison sèche les éleveurs transhumants en provenance du nord du pays mais aussi des pays voisins sur des longs parcours convergent chaque année dans la zone de Dan-Doutchi. Ce déplacement communément appelé « descente des animaux en direction du sud » donne l'occasion aux pasteurs de profiter des eaux d'abreuvement, des résidus des cultures et de l'écosystème fourrageux, des parcs forestiers des ligneux (*Faidherbia albida*) dans le bas-fond. L'abondance du pâturage et la disponibilité en eau font de cet espace un important pôle d'attraction et de développement de l'élevage suscitant l'afflux des éleveurs d'autres contrées.

La pêche est aussi une importante activité pratiquée dans la mare de Dan-Doutchi. Classée depuis 2005 comme site Ramsar² la mare abrite une diversité halieutique recherchée par les pêcheurs. Les conditions hydrologiques étant favorables à l'activité de pêche, la mare de Dan Douthi constitue un pôle d'attraction des pêcheurs autochtones et allochtones ; même ceux des pays voisins (Nigéria, Mali e Tchad). Très souvent, pendant les périodes de forte prise (capture de poissons), le nombre de pêcheurs étrangers dépasse largement celui des locaux. Les pêcheurs professionnels pratiquent l'activité en permanence toute l'année durant tandis que les occasionnels exercent plusieurs activités en parallèle dont l'agriculture, le commerce, la pêche, etc. Ces occasionnels s'adonnent à la

² La Convention sur les zones humides d'importance internationale, plus connue sous le nom de Convention de Ramsar, est un traité international qui prône la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides. Elle a été adoptée dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et est entrée en vigueur en 1975.

pêche seulement pendant la saison morte qui correspond à octobre au mois de juin. Néanmoins, la pêche y reste toujours dans sa forme traditionnelle.



Photo 1 A : culture de la dolique ; B : les animaux autour de la mare ; C : Les efforts de pêche

En plus de ces activités principales, la mare offre d'autres activités comme l'artisanat et le commerce. Les opportunités artisanales sont entre autres l'exploitation des carrières et l'exploitation de bois forestier. Par rapport à l'exploitation des carrières, c'est le prélèvement du banco pour multiples usages, particulièrement dans la maçonnerie : confection des briques pour des besoins familiaux ou à des fins lucratives. Quant aux bois forestiers, ils sont essentiellement exploités à des fins lucratives par les forgerons et des communautés Touaregs. Les produits sont vendus comme sources d'énergies (bois de chauffe), matériels de construction, outils aratoires (daba, houe, hache, pilon), équipement (chaises, meubles) et harnachement des chameaux, chevaux, etc. Également, les racines, les écorces et les feuilles de certaines espèces végétales sont prélevées et utilisées par les guérisseurs traditionnels pour le traitement des maladies. S'agissant du commerce, il est à la croisée de chemins de toutes les activités car ce sont les différents produits qui se retrouvent dans les marchés et les vivifient. On dénombre

au moins cinq (5) marchés hebdomadaires (Ambougoura, Adoua, Sahiya, Tawaye et Gougouhéma), qui constituent un véritable cadre d'échanges et de transaction entre populations. Parallèlement aux divers acteurs directs indiqués, se trouvent d'autres, dits indirects ou secondaires c'est-à-dire des acteurs impliqués dans l'exploitation et la gestion des ressources de la mare mais n'ayant pas la main collée à la pâte comme les « acteurs à la base » (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, artisans etc.). On a dans cette gamme : les collectivités, les autorités coutumières, les services techniques déconcentrés et les organisations de développement.

Les responsables communaux, incarnent l'autorité administrative légale de la commune et se trouvent au centre de prise des décisions. Ils ont un rôle affirmé de développement local de par la légitimité qu'ils tirent des populations qui les ont élus (M. S. Moussa, 2014). Ils participent à la gestion des ressources naturelles de la mare par la validation et le suivi des règlements établis par les acteurs usagers de la mare, les services techniques déconcentrés (STD) et la population. Les chefferies coutumières interviennent dans la gestion de conflits ; épaulent les organisations des usagers de la mare dans le cadre de l'élaboration des textes réglementaires et veillent à leur respect. Quant aux services techniques (départementaux et communaux), ils travaillent en synergie avec les acteurs à la base dans la gestion durable des ressources naturelles de la mare. Ils sensibilisent et mobilisent les organisations paysannes et les populations locales en général pour leur pleine implication et participation à la gestion des ressources de la mare et des conflits qui en découlent. Ils sont les intermédiaires entre les populations et les partenaires financiers (ONG, projets etc.). Enfin, les ONG et projets de développement, jouant un rôle important dans le soutien de développement du secteur agro-sylvo-pastoral, mènent plusieurs activités d'appui aux divers acteurs : intrants et matériels agricoles (don et/ou prix

modéré), fonçage des puits et forages, construction de la digue de Dinkim et des radiers, récupération des terres, ensemencement et de plantation, empoissonnements (1992, 2002, 2010, etc.).

Tableau 1 : Récapitulatif des acteurs identifiés et leurs rôles

Les acteurs présents	Rôles et places
Les exploitants agricoles	Exploitent la mare et son environnement. Pratiquent l'agriculture pluviale et de contre saison/irriguées.
Les éleveurs	Exploitent la mare et ses ressources. Pratiquent un élevage sous une forme mobile.
Les pêcheurs	Exploitent les ressources aquatiques de la mare (poissons).
Les artisans	Exploitent les carrières aux environs de la mare et les bois forestiers.
Les commerçants	La commercialisation des produits issus des autres activités
Les responsables communaux	Validation et le suivi des règlements
Les chefferies coutumières	Gestion de conflits
Les services techniques	Sensibilisation des organisations paysannes et les populations locales ; participation à la gestion des ressources de la mare et des conflits ; intermédiation entre les populations et les partenaires financiers (ONG, projets etc.).
Les organisations paysannes (association des éleveurs, association des agriculteurs et association des pêcheurs)	L'établissent des règles et modes d'accès à la mare ; l'intermédiation entre les acteurs à la base (les agriculteurs, éleveurs et les pêcheurs), les services techniques déconcentrés et les projets et ONGs.
Les ONGs et projets de développement	Appuis divers : intrants et matériels agricoles (don et/ou prix modéré), fonçage des puits et forages, construction de la digue, récupération des terres, ensemencement et de plantation, empoissonnements et don des matériels de pêche

2.2. Enjeux et jeux d'acteurs dans le contrôle de l'espace : des rapports conflictuels

L'exploitation et l'usage des ressources de la mare soulèvent l'épineux problème de lutte pour le contrôle de l'espace. Pire, pour certains groupes d'acteurs (notamment les éleveurs), elle constitue véritablement une véritable lutte pour la survie. Malheureusement, cette dernière repose toujours sur une compétition. Pour H. Spencer (1864), dans un tel contexte seules les espèces les plus aptes s'adaptent et survivent tandis que les plus faibles, elles, sont condamnées à disparaître. Ceci étant, chaque groupe d'acteurs usagers de la mare essaie de maximiser ses marges de manœuvres afin de tenir tête. Dans cette démarche, l'empire agricole semble être sans pitié en tentant de coloniser l'univers de la mare et d'exclure la compétition d'autres acteurs, particulièrement les éleveurs qui voient du jour au lendemain l'étau se resserrer sur eux : rognerie des espaces de pâturage et de passage, accès restreints voire difficiles à l'eau pour les troupeaux. Le but de tous ces agissements est de disposer seul le monopole de la mare et de ses ressources, ce qui permettrait aux agriculteurs de maximiser leurs gains.

A cet effet, certains exploitants amendent leurs cultures par l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires. Cette utilisation des produits chimiques menace la population aquatique, ce qui porte un coup dur sur le secteur de la pêche. En plus, les agriculteurs occupent tous les abords de la mare, excepté quelques passages très restreints (qu'ils continuent d'ailleurs de grignoter) réservés à l'abreuvement, empêchant ainsi aux animaux d'accéder aisément à celle-ci. Mais en occupant les périphéries de la mare, leurs rapports avec les pêcheurs deviennent à tir de couteau parce qu'ils entravent la pratique de la pêche : les outils ne peuvent être placés qu'aux périphéries en période des hautes eaux. Aussi, les agriculteurs

jouent sur le temps avant d'effectuer les récoltes, ce qui retarde la libération des champs, violant ainsi les protocoles.

Il faut souligner que l'extension de telles activités constitue un sérieux obstacle aux pratiques de l'élevage d'autant plus que les cultures irriguées débutent juste au sortir de la période hivernale pour se poursuivre jusqu'à la mi-avril, période qui correspond à celle de la décrue (tarissement) de la mare où l'eau est de mauvaise qualité dont la consommation expose les animaux à diverses maladies. À ces problèmes vient se greffer la question ramassage et stockage par les agriculteurs et agropasteurs des résidus de cultures et du fourrage herbacé contribuant aux avènements de déficits fourragers et accentuent la précarité alimentaire du cheptel des éleveurs nomades. Alors, le pastoralisme dans la zone s'exerce en toute évidence avec de nombreux défis : diversité d'acteurs usagers des ressources naturelles et croissance des besoins, prolifération d'espèces moins appréciées comme le *sida cordifera*, etc. A tous ces obstacles, s'ajoute l'épineux problème des engins de pêche (nasses, filets, palangres etc.) qui sont présents partout dans les périphéries de la mare, que le bétail peut piétiner, ce qui peut attirer la colère des pêcheurs et mettre en conflit les deux groupes d'usagers.

Ces contraintes naturelles et les manœuvres des agriculteurs et pêcheurs concourent étroitement à l'amenuisement voire disparition de l'élevage notamment la transhumance dans le terroir. Dans cette descente aux enfers, les acteurs concernés (éleveurs) tentent de sortir la tête de l'eau en jouant leur partition. Certes, dans beaucoup de cas, c'est involontairement que les éleveurs commettent des dégâts dans les champs mais trois (3) comportements (réactions) négatifs ont été identifiés auprès des éleveurs : l'introduction par les éleveurs des animaux dans champs faute de retard de leur libération ; dévasement des stocks fourragers laissés par les agriculteurs dans leurs champs pendant la session sèche ou

encore le retour précoce des animaux de transhumance dans la vallée. A la question de pêche, il faut se dire que ce secteur fait aussi face à plusieurs autres défis. D'une part, le caractère « melting pot » et dichotomique des acteurs n'est pas toujours synonyme de compréhension. D'autre part, loin d'être sur un terrain conquis, les pêcheurs ont la mare en partage avec les agriculteurs et les éleveurs.

Dans ce contexte, exercer l'activité devient un parcours de combattant et exige des approches résilientes. Alors, en périodes des hautes eaux, les espaces périphériques de la mare restent les lieux de prédilection des « sorkos » qui y placent leurs engins divers. Mais en ces périodes, ces lieux sont touffus de jeunes pousses herbeuses, provocatrices, qui attirent le cheptel qui n'a accès qu'à certains coins de la mare pour s'abreuver. Quand c'est la décrue, c'est la mare toute entière qui est parsemée d'engins. Cette période présente plusieurs enjeux et reste très cruciale : elle correspond au moment de grandes prises pour les pêcheurs ; les maraîchers élargissent davantage leurs cultures, exercent une haute pression sur les eaux (par canalisation ou autres moyens) et perturbe l'eau les poissons ; les animaux ont besoin d'avancer plus loin dans la mare afin d'obtenir une eau plus limpide. C'est dans ce méli-mélo que surgissent très souvent les conflits d'usages. Ainsi, il a été observé différents types de conflits dont la fréquence des citations de types est déterminée ci-dessous grâce au croisement de trois variables (nature des acteurs, traits caractéristiques et type de ressources utilisées).

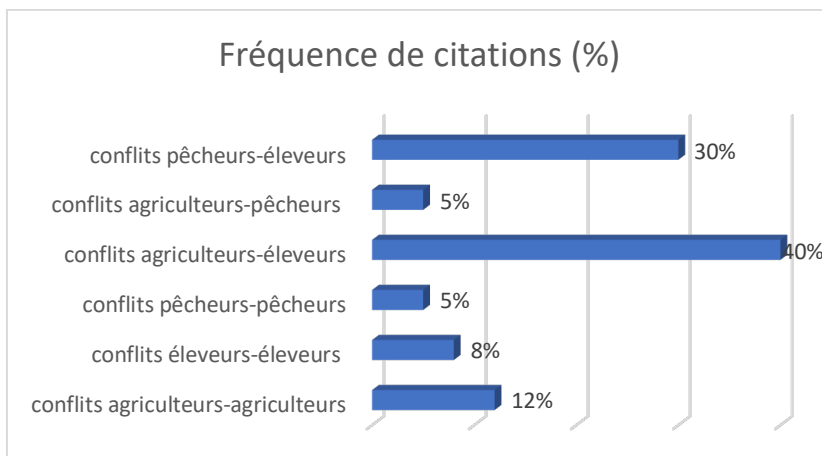


Figure 2 : Graphique de fréquence de citations types de conflits observés selon les personnes enquêtées

La lecture du graphique montre que les conflits sont plus observés entre les agricultures et les éleveurs avec un pourcentage de 40% de fréquences de réponses. Ensuite en suit le conflit entre pêcheurs et éleveurs avec 30% de fréquences des réponses. Les conflits entre agriculteurs-pêcheurs et ceux opposant les pêcheurs et pêcheurs sont très faiblement observés. Cette tendance peut s'expliquer non seulement les acteurs en conflit sont les mêmes personnes ou encore exercent des activités complémentaires.

2.3. Modes de prévention et résolution des conflits

Par la forte attraction qu'elle exerce, la mare de Dan Douchi polarise plusieurs territoires enchâssés et à géométries variables selon les saisons. Leur exploitation met en compétition des groupes d'origines diverses et de statuts bien différents. Les concurrences entre acteurs ruraux pour l'accès, le contrôle et la gestion la mare et ses ressources débouchent sur des conflits. Dans cette étude, il a été constaté plusieurs modes dynamiques de règlement dont les acteurs font recours

en cas de conflit. Il y a le règlement à l'amiable qui est le mode le plus efficace et le plus rapide parmi les différentes modalités de gestion de conflits entre acteurs. Dans ce mode c'est soit la victime pardonne au coupable et aucun dédommagement n'est effectué ; soit la victime demande au coupable d'évaluer lui-même les dégâts et de donner le montant équivalent ; soit la victime fixe elle-même le montant et le coupable négocie.

Cette méthode de résolution demeure similaire à celle expliquées par A. Marty et *al.*, (2010, p. 48) dans leurs travaux. Dans le cas où le règlement à l'amiable échoue, le contentieux est porté devant la chefferie traditionnelle qui, avec deux niveaux hiérarchiques (chef de village et chef de canton), le passage au suivant advient quand le précédent ne vient pas à bout du problème. A ces niveaux, comme l'ont montré S. Pabamé et R. Frédéric, (2021, p. 41) dans leurs travaux, les parties en conflit sont écoutées tour à tour, sans interruption, avec attention et une extrême courtoisie. S'il le faut, une mission est dépêchée sur le site pour vérifier les dégâts (exemple : dégâts sur les cultures et/ou sur les matériels de pêche) ; le principe consiste à évaluer les dégâts par les autorités sur place. Pour le cas de dommages sur les matériels de pêche, si l'action a eu lieu dans la journée et que le pêcheur n'avait pas mis de balises de reconnaissance, il ne sera pas dédommagé. Par contre, si l'action se passe dans la nuit, elle peut faire l'objet d'un dédommagement. La gestion des conflits se faisant généralement par consensus, ne dépasse guère le stade des autorités traditionnelles villageoises malgré d'énormes insuffisances enregistrées. Ces instances sont appuyées, pour une viabilité, par les associations des acteurs dans la résolution de conflits.

Les associations des acteurs, dans le cadre de prévention et de gestion des conflits d'usage de la mare, sont appuyées par les organisations non gouvernementales. Quant aux services techniques déconcentrés, la Gendarmerie de la place et les

tribunaux, ils constituent un cadre formel pour la gestion des conflits. Selon les propos du chef service communal de l'agriculture, il y a un comité paritaire de gestion des conflits composé de représentants des différents services déconcentrés existants. La procédure consiste à réquisitionner un des agents de service de tutelle (agricultures pour des dégâts de culture et forestiers pour la pêche et/ou les arbres) qui peut ainsi évaluer l'ampleur des dégâts et rendre compte à la justice afin que le plaignant soit dédommagé. Celui-ci constate les dégâts et fournit aux autorités judiciaires un procès-verbal mentionnant toutes les informations relatives aux dégâts et de la valeur des biens dévastés.

C'est sur la base de ce procès-verbal que la justice se fonde pour fixer les dommages qui intègrent généralement les frais de plainte et éventuellement les frais de déplacement du technicien. Quant à l'implication des agents de sécurité, l'on note que la brigade de la gendarmerie présente dans la zone intervient lors des litiges ayant trait aux dégâts provoqués par des animaux avec bagarres ou mort d'hommes pour appuyer les autres structures modernes de gestion de conflits comme la justice (droit moderne), les Commissions Foncières, etc. Cependant, certains conflits de par leur complexité ne trouvent pas leur résolution dans les cours traditionnelles. Alors, ceux-ci se transportent devant les autorités administratives et techniques ou les tribunaux. C'est le cas de l'épineux contentieux opposant un agriculteur et un éleveur touareg, au village d'Ambagoura depuis 2023.

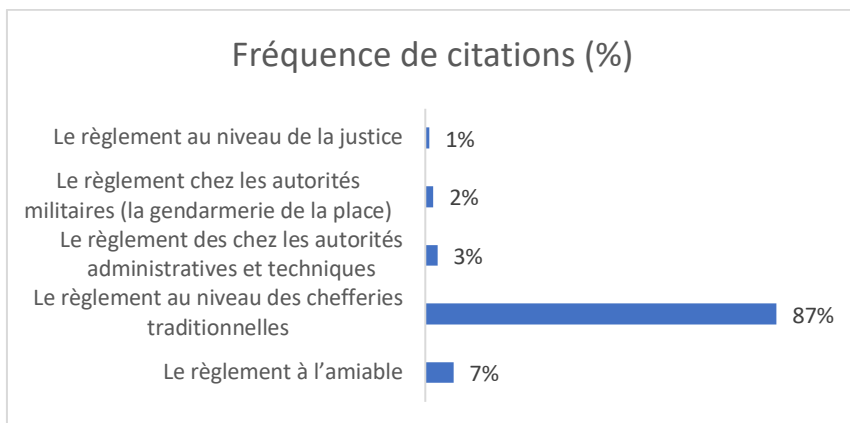


Figure 3 : *Fréquence de citations des modes de règlement des conflits selon les personnes enquêtées.*

La lecture du graphique montre que la majorité (soit 87%) de conflits enregistrés dans les différents villages en partage de la mare se résout chez les chefs des villages. Après ce mode, vient le règlement à l'amiable dont la fréquence est de 7%. La gestion des conflits se faisant généralement par consensus, ne dépasse, pour l'essentiel, le niveau communautaire (autorités traditionnelles : chefs de village ou de canton) malgré les nombreux défis. Dans cette étude, rares sont les conflits qui sont transportés et résolus auprès des autorités administratives et militaires du département notamment les forestiers, les agents de service de l'agriculture soit à la brigade de Gendarmerie en cas de gravité de conflit ou encore auprès des tribunaux. Pour preuve, cette étude révèle que dans le cadre de règlement des conflits, seul 1% atteint la justice moderne, 2% chez les autorités militaires (gendarmerie de la place) et 3% chez les autorités administratives et techniques qui sont tous droit moderne.

2.4. Dynamique organisationnelle des acteurs pour une exploitation consensuelle et apaisée de la mare aux préventions de conflit

Lorsque divers usagers, ayant des intérêts divergents, sont appelés à partager avec une demande croissante des ressources naturelles soumises à des menaces climatiques mais aussi anthropiques, le risque de collision reste immensément grand. Conscients de cet état de fait et surtout de leur vulnérabilité étant en rangs dispersés, progressivement, chacun des groupes d'acteurs a senti la nécessité de s'organiser en structures. Sont créés dans les villages en partage de la mare de Dan Doutchi, (coopérative des pêcheurs l'association des agriculteurs et l'association des éleveurs).

En dépit de nombreux points communs que disposent les trois organisations (association des agriculteurs, association des éleveurs et association des pêcheurs), dont l'intérêt est l'usage rationnel des ressources naturelles de la mare, leur gestion équitable et la prévention et gestion de conflits, ces associations ses réunies en coopérative. La coopérative mise en place dont le bureau exécutif pour un mandat quinquennal aux mandataires, comprend un représentant de chaque village. La coopérative, dans sa principale mission, a établi des règles de gestion de la mare dont chaque acteur est tenu de les respecter. Ces règlements sont établis en fonction des secteurs, les moyens et les modes d'exploitation. Pour les pêcheurs, c'est aller à dix mètres (10m) des berges à l'intérieur de la mare pour placer leurs outils de pêche et de laisser le passage aux animaux. Les agriculteurs, eux, doivent observer un certain nombre de mesures concernant l'utilisation des pesticides : il leur est exigé, pour appliquer les produits, de laisser une distance de dix mètres (10m) d'avec la mare afin d'éviter le contact de ces produits avec les eaux qui pourrait empoisonner les animaux aquatiques s'y trouvant.

Et enfin, pour les éleveurs leurs animaux ne doivent pas atteindre dix mètres (marge laissée par les pêcheurs) en avançant dans la mare dans la mare et respecter les lieux de passage qui leur sont réservés. Il est par la suite interdit de pêcher pendant les heures d'abreuvement des animaux, etc. Il est ensuite conseillé aux exploitants agricoles (pour les cultures de contre saison/irriguée) de libérer l'espace au plus tard le mois d'Avril. En fin, pour gérer la compétition entre usagers dans l'utilisation des ressources de la mare. A cet effet, des heures d'accès ont été prévues pour chaque groupe d'acteurs qui sont tenues à les respecter.

Certes des lieux de passage sont réservés aux éleveurs pour l'abreuvement des bétails, mais ces éleveurs, pour avoir accès aux pâturages dans la mare, sont sensés fréquenter la mare de dix-huit heures à onze heures (18H-11H). À partir de onze heures (11H), ils doivent céder la mare aux pêcheurs pour mettre leurs engins de pêche. Eux à leur tour doivent sortir les engins à partir de dix-huit heures (18H). Pour ceux qui mettent leurs engins de pêcheurs aux bords de la mare, zones des jeunes pousses d'herbes, pour la pêche nocturne, ils doivent les enlever (leurs matériels) tôt le matin permettant les éleveurs l'accès à l'endroit. Ainsi donc des heures d'accès ont été prévues pour chaque groupe d'acteurs qui sont tenues à les respecter.

Tableau 2 : Récapitulatif des principes guidant les comportements des acteurs exploitants la mare

Acteurs	Règlements les concernant
Agriculteurs	Respect des passages réservés aux animaux ; Application d'entrants phytosanitaires sur les cultures à dix mètres (10m), au moins, de la mare pour éviter leur contact avec les eaux ; Libération de la mare au plus tard le mois d'Avril.
Pêcheurs	Ne pas placer les outils de pêche dans les espaces périphériques de la mare, de moins de dix mètres

	(10m) des berges, tout évitant aussi les passages des animaux ; Fréquentation maximale possible de la mare : de dix-huit heures à onze heures (18H-11H).
Éleveurs	Fréquentation maximale possible de la mare : de onze heures à dix-huit heures (11H-18H) ; Respecter les espaces et passages réservés à l'abreuvement et ne pas aller au-delà de 10m des berges.

Ces règlements, pour plus de viabilités et avoir une portée juridique, sont signés et validés par les autorités administratives (la mairie) et appliqués sur le terrain grâce à l'assistance des services techniques présents dans la commune et le niveau départemental.

2.5. L'importance de la communalisation dans la gestion de la mare et ses ressources

Au Niger la décentralisation communale est perçue comme un moyen de donner aux populations rurales la possibilité d'exercer un contrôle sur leurs ressources locales à travers leurs représentants élus. Il s'agit d'une gestion participative qui donne naissance aux mouvements associatifs et organisations paysannes et, comme l'ont si bien dit M. S. Moussa *et al.* (2011, p. 117), donnent aux populations de gérer eux même leurs ressources. Ces structures associatives et comités villageois, travaillant sous le contrôle des collectivités en assurant le relai au niveau leur zones d'existences des actions de développement (M. S. Moussa *et al.*, 2019, p. 58). À Bagaroua, les associations et coopératives présentes dans la commune (exemple des coopératives des pêcheurs des villages en partage de la mare ; l'association paysanne des producteurs etc.) sont à but lucratif et gérées au niveau national par la direction de l'action communale et coopérative du ministère de l'agriculture avec des services déconcentrés du niveau régional jusqu'au niveau communal en passant par le département. Ces

structures marquent leur existence dans la commune en restant sous la supervision/tutelle du service communal de l'agriculture. En collaboration avec la commune, le service communal de l'agriculture constitue le dossier pour tout producteur ou toute personne désireuse d'avoir une structure reconnue par la mairie.

En matière de gestion de la mare de Dan Douchi et dans le cadre de la supervision et le contrôle des usages pour une gestion participative, il faut se dire que cette gestion connaît la contribution de plusieurs acteurs et instances. En effet, la mairie est chargée de la validation et du suivi des règlements établis par les acteurs ; les chefs coutumiers, les services techniques déconcentrés (STD) et la population y sont impliqués. À cet effet, y sont représentés les services départementaux et communaux de l'environnement et de l'agriculture. Les services de l'environnement notamment les agents des eaux et forêts, pour leur part, entreprennent des missions de sensibilisation à l'endroit des pêcheurs (surtout concernant leurs outils de pêche), des éleveurs pour le respect des règlements établis. En outres, ils mènent sur le terrain, de sensibilisation et de l'accompagnement des acteurs sur l'utilisation durable des ressources ; délivrent des permis de pêche, la régulation des conflits etc. Quant au service de l'agriculture, il veille sur le suivi des cultures et apportent des appuis-conseils aux producteurs.

Également, en termes d'appuis aux acteurs ruraux les autorités communales ont su mobiliser des ONG. C'est le cas de l'ONG APBE qui appuie la commune en particulier les villages en partage dans les domaines différents : récupération des terres dégradées et l'ensemencement des demi-lunes pastorales etc. Quant à l'ONG COSPE, elle intervient dans beaucoup plus au côté de la mare par l'accompagnement des exploitants de la mare. A ceux-là s'ajoutent des interventions

ponctuelles des autres partenaires dont leurs appuis ont demeuré non négligés.

La présence des partenaires dans la commune est le fruit d'un minutieux travail d'esprit que les autorités municipales ont battu. Dans cette démarche, les autorités de ladite commune ont pu instaurer un climat de confiance aux yeux la population et se rapprocher d'elles, d'où une intégration population-autorités. Dans le cadre de la gestion des composantes de l'espace rural (terres, pâturages, forêts, animaux, ressources hydriques, etc.) ou encore la sécurisation foncière et gestion des conflits comme l'on évoqué A. Salé (2012, p. 82) et M. Hiya Maidawa (2019, p. 98) dans leurs travaux, la commune rurale de Bagaroua dispose à son tour d'une commission foncière départementale qui a mis en place de commissions foncière communale. Ce processus organisationnel s'étale jusqu'aux villages pour la mise en place des commissions foncières de base. Dans cette perspective, tous les villages concernés par cette étude sont dotés chacun de commissions foncières de base. Ce dispositif, pour une recherche équilibrée entre le statut traditionnel du foncier et le droit modéré, ordonne un plein pouvoir aux chefs des villages qui sont accompagnés par différentes structures villageoises dans la prévention et la gestion des conflits. Dans le cadre de régulation d'accès à la mare (eau et terre et autres ressources), les commissions foncières présentes sont devenues des véritables régulateurs dans la prévention et la gestion des conflits.

Conclusion

Les résultats de cette étude montrent que la mare de Dan Douchi regorge d'importantes potentialités tant sur le plan agricole que sur les autres activités économiques comme la pêche et l'élevage. Cette dernière, aux ressources naturelles diverses, est devenue une source de convoitise pour de

multiples acteurs à intérêts parfois divergents. Plusieurs acteurs sont identifiés et classés en deux groupes : les exploitants de la mare et les acteurs de décisions. Ensuite, le travail a pu dégager les jeux d'acteurs et les enjeux des uns et des autres dans le contrôle de l'espace (la mare) et ses ressources et faisant ainsi que les divergences dans ses jeux. A cet effet, les éléments de divergence des acteurs, les pratiques malsaines et/ou en déphasage avec les règles d'usages de chacun des acteurs, ont dans plusieurs cas de figures débouché aux tensions et conflits entre acteurs qui sont par la suite résolus à travers différentes instances et formes de gestion.

Enfin, dans cette ère de communalisation, l'exploitation et la gestion de la mare de Dan Doutchi restent un sujet éminemment important, à bien d'égard. Dans ce contexte où les conventions locales sont maintenant comme des cadres ou approches nouvelles dans la gestion durable des ressources partagées dans un climat apaisé, au niveau de la gestion de la mare de Dan Doutchi, il a été révélé une dynamique associative des acteurs divergents dans chaque village en partage de la mare. Ainsi, soucieux d'une exploitation rationnelle et apaisée des ressources en partage, ces acteurs se sont organisés et réunis en fédération qui leur a défini et adopté une réglementation dans les modes d'accès et d'exploitation des ressources naturelles de la mare. Ces règles soumises aux exploitations, auxquelles ils sont tenus de respecter, sont désormais des mesures pouvant réduire les risques de litiges/conflits entre acteurs autour de l'accès et l'exploitation de la mare et de ses ressources.

Références bibliographiques

ADAMOU Mahaman Moustapha, ALHOU Bassirou,
NAZOU MOU Yahaya et ALLOKE Gilbert, 2015,

- « Impacts des facteurs climatiques et anthropiques sur les ressources et la qualité des eaux de la mare de Tabalak », in *International Journal of Biology and Chemical Science*, Available online at <http://ajol.info/index.php/ijbcs> Int. J. Biol. Chem. Sci. 9(3): 1665-1677, June 2015 ISSN 1997-342X (Online), ISSN 1991-8631 (Print), p. 1665-1677.
- AGF, 2002, « Géographies : géomorphologie et géographie aujourd'hui », *Eau et territoire*, Bulletin de l'Association de géographes français, 79e année, mars 2002, Paris, 129p.
- ALI Salé, 2012, *Pratiques pastorales entre conservatisme et stratégies : cas des communautés pastorales du Sud-Est nigérien, Départements de Dakoro et de Guidan Roundji, Région de Maradi*, Thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni/Niamey/Niger, 349p.
- ANDRE Marty, PABAME Sougnabé, DJONATA Djatto et ACHE Nabia, 2010, « Causes des conflits liés à la mobilité pastorale et mesures d'atténuation », Rapport d'étude, République du Tchad - Agence Française de Développement, 123p.
- HAIWANG Djaklessam, BODE Sambo, IBRA Touré, KOFFI Alinon et KOUSSOU Mian Oudanang, 2022, « Le lac FITRI, une ressource au cœur d'une dynamique économique et socio-économique dans le sahel tchadien », *Revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS)* N° 007, p. 306-323.
- HIYA MAIDAWA Moustapha, 2018, *Mobilité, contrainte foncière et résilience des systèmes pastoraux autour de la Tarka, nord Maradi/Niger*, Thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni/Niamey/Niger, 180p.
- MAMADOU Ibrahim, IBRAHIM MAMANE Moutari, MALAM BOUKAR Awa Krou, 2022, « Les usages autour des mares de Falki et Chiya dans le bassin versant

- Zermou, région de Zinder au Niger », Revue *Territoires, environnement et développement* (TED), <https://revues.imist.ma/index.php/TED>, Vol. 1, n°2, ISSN, ISSN 2820-7173, p. 16-28.
- MOUSSA Mahamadou Sani, 2014, *Indicateurs de pression pour une gestion durable des ressources naturelles à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger*, Thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni/Niamey/Niger, 227p+Annexe.
- MOUSSA Mahamadou Sani, ADO Maman Nassirou, DAN GUIMBO Iro et YACOUBA GARBA Chapiou, 2020, « Diversité et préférence des espèces fourragères par les animaux domestiques dans Centre-Sud du Niger », *Les Cahiers de l'ACAREF*, Vol. 2/N°4, ISBN 9782953729962, p. 155- 174.
- MOUSSA Mahamadou Sani, AMADOU Boureima et WAZIRI MATO Maman, 2013, « Les dynamiques associatives locales dans la gestion des ressources naturelles des aires protégées dans un contexte de décentralisation : expérience de la commune rurale de Falmey en périphérie du parc du "W" au Niger », Revue *Territoires, Sociétés et Environnement*, n°002, ISSN 1859-5103, Novembre 2013, p. 109- 127.
- MOUSSA Mahamadou Sani, DAN GUIMBO Iro et MOCTARI SOUMAILA Maman Sani, 2019, « Restauration des terres dégradées et dynamique de développement local au Niger : expérience de Garin Ali et Telemses dans la commune rurale de Tillia », Revue *Environnement et Dynamique des Sociétés*, n°001, ISSN 1859-5146, p. 53-65.
- SOUGNABE Pabamé REOUNODJI Frédéric, 2021, *Mécanismes de Prévention et de Gestion des Conflits dans les Zones d'Intervention du Projet ACCEPT*, Etude réalisé sous le projet « Adapter l'accès aux ressources

agro-pastorales dans un contexte de mobilité et de changement climatique pour l'élevage pastoral au Tchad (ACCEPT) », 94p.

SPENCER Herbert, 1878-1898, *Principes de Sociologie*, 5 vol., Paris, Bibliothèque numérique de Lyon, numérisé 15 mai 2013.

TALL Youssoupha, DIAS Ibrahima, MITROI Veronica et DE ROUBAIX José Frédéric, 2017, « Dynamique et diversité des formes d'organisations locales face aux enjeux de la conservation des ressources en eau : cas de GUIERS (Sénégal) », *Revue de Sociologie, d'Anthropologie et de Psychologie*, n°8-10, 2017-19, p. 260- 278.

TOGOLA Kawélé et BA Doro, 2014, « Dynamique d'acteurs autour de la mare d'Agoufou (Mali) : une socioanthropologie du foncier rural », *Revue semestrielle de l'ULSHB*, n°007, p. 61-86.

ZAKARYA IDI Mahamadou, 2022, *Dynamiques des territoires et développement économique dans le bassin de production de la Korama (Sud-Zinder) à travers l'exemple de la Commune Rurale de Bandé*, Thèse de doctorat, Université Abdou Moumouni Niamey/Niger, 294p.